La Cour pénale internationale certifie la coopération du Venezuela

Caracas, 16 juin (RHC) La chambre préliminaire de la Cour pénale internationale (CPI) a certifié la collaboration du Venezuela avec cet organisme dans les affaires faisant l'objet d'une enquête, a rapporté aujourd'hui le procureur général, Tarek William Saab.

Dans un communiqué, le Procureur général a souligné que la Chambre avait mis en évidence la collaboration incontestable et fructueuse de l'État vénézuélien avec le parquet de la CPI, tout en préconisant la poursuite d'un dialogue constructif dans le cadre des principes de complémentarité.

Le Venezuela se félicite de cette décision qui apprécie la coopération avec le bureau du procureur de l'instance judiciaire, dont le siège est à La Haye, aux Pays-Bas, a déclaré Saab, qui s'est félicité de l'appel à davantage d'échanges et à une orientation plus constructive pour les prochaines étapes de l'examen préliminaire.

La veille, le ministère public vénézuélien a remis à la CPI un quatrième rapport concernant des sanctions exemplaires adoptées dans des cas de violations des droits de l'homme à partir de 2017.

Devant l'impossibilité de connaître l'avis du Bureau du Procureur de la CPI sur les données fournies jusqu'à présent, l'organisme vénézuélien a de nouveau fait état de la collaboration et de l'avancement des affaires faisant l'objet d'une enquête, a informé le Procureur général.

Il a souligné que le ministère public continuait de fournir cette information, sans savoir quels étaient les paramètres de l'action de l'instance judiciaire internationale dans l'affaire relative à des crimes présumés contre l'humanité dans la nation sud-américaine.

De même, il a réitéré la demande de l'État vénézuélien d'obtenir des informations de la part du Bureau du Procureur de la CPI sur les progrès réalisés dans les enquêtes susmentionnées, ainsi que sur les moyens d'améliorer les actions en vue d'assurer l'exercice de la complémentarité.

Le Procureur général du Venezuela a indiqué qu'ils ne connaissaient que les allégations contenues dans les rapports cités comme source dans les communications publiques du Bureau du Procureur de l'organisme pénal international, mais sans aucune certitude sur les faits soumis à l'examen préliminaire.

Source Prensa Latina

---

https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/260829-la-cour-penale-internationale-certifie-la-cooperation-du-venezuela

Radio Habana Cuba